



# VILLE D'AUCHY-LES-MINES

## Département du Pas-de-Calais – 62138

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 183/2025 ERRATUM  
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION  
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
AU SEIN DE LA COMMUNE DURANT LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE  
LE LUNDI 07 JUILLET 2025**

**Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2211-1, L.2212-1 L.2212-2 et L.2213-4,  
**VU** le Code des Communes,  
**VU** le Code de la Route,  
**VU** l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement au sein de la commune,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> étape du Tour de France « 'VALENCIENNES/DUNKERQUE », la caravane venant de Haisnes traversera la rue Ignace Humblot et une partie de la route Nationale 941 à Auchy-les-Mines le lundi 07 juillet 2025.

### ARRÊTE

#### Article 1 -

**La circulation des véhicules sera interrompue et interdite sur l'entièreté de la rue Ignace Humblot à partir de 12 h 00 durant le passage des caravanes et jusqu'à la fin du passage des coureurs.**

**La circulation sera également interdite Route Nationale du rond-point intersection rue Pablo Neruda au chemin de Cuinchy, direction Béthune, aux mêmes horaires repris ci-dessus.**

#### Article 2 -

**Afin de sécuriser le passage des coureurs, le stationnement des véhicules sera interdit rue Ignace Humblot à partir du dimanche 06 juillet 14 h 00 jusqu'au lundi 07 juillet fin du passage des coureurs.**

Le stationnement sera également interdit du dimanche 06 juillet 00 h 00 au lundi 07 juillet 19 h 00 sur toute la place Jean Jaurès :

Présence d'animations organisées par le service jeunesse à cette occasion.

Retransmission de l'étape sur écran géant avec buvette.

#### Article 3 -

Des informations « routes barrées » seront mises en place par les Services Techniques au sein de la commune.

- Route Nationale sens giratoire intersection Pablo Neruda – direction Béthune
- Route Nationale intersection rue Jeannette Prin – direction Béthune
- Rue de la Planquette intersection Route Nationale – direction Béthune
- Rue Raymond Wacheux intersection Route Nationale - direction Béthune
- Rue Jeannette Prin intersection Joliot-Curie
- Rue Raoul Briquet intersection Place Germinal
- Rue Raoul Briquet intersection rue du 14 juillet
- Rue du Calvaire intersection Chemin de Cuinchy
- Rue Casimir Beugnet intersection résidence la Fermette
- Rue Florent Evrard Maison pour tous
- Rue Florent Evrard intersection rue Saint Just

Toute la rue Ignace Humblot sera également sécurisée par la présence de barrières aux intersections suivantes :

- Sortie parking de la friterie
- Rue Raoul Briquet
- Rue Florent Evrard
- Rue Casimir Beugnet
- Place Jean Jaurès
- Impasse Arthur Lamendin
- Impasse entre le 136 et le 152 rue Ignace Humblot
- Sortie Parking Médecin – 129 rue Ignace Humblot
- Sortie garages – 130 rue Ignace Humblot
- Rue Jean Rostand
- Impasse Léon Gambetta
- Rue Emile Basly
- Rue Edmond Grenier
- Rue des Marronniers
- Rue Raymond Wacheux.

Ainsi qu'au niveau de la Route Nationale aux intersections

- Rue Pablo Neruda
- Rue Léonard de Vinci
- Rue Raymond Wacheux des deux côtés de la RD941
- Rue du Calvaire.

#### Article 4 –

**De la signalisation, pour les riverains souhaitant accéder où sortir de chez eux, sera mise en place par les services techniques ainsi que la signalisation indiquant les déviations et routes barrées dans l'ensemble de la commune.**

#### Article 5 -

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE Benoît du Commissariat de Béthune
- Le Responsable du Commissariat d'Auchy-les-Mines, Monsieur DEGROOTE Mickael

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- Au Lieutenant Bruno URACZ du Centre de Secours de Haisnes
- A Monsieur le Directeur du SMUR Urgences de l'hôpital de Béthune
- Au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens
- A la société de transports TADAO
- Aux services techniques municipaux
- A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- A Monsieur le Sous-Préfet de Béthune

Fait à Auchy-les-Mines, le 20 juin 2025



**Monsieur le Maire**  
**Pour le Maire empêché, la 1<sup>ère</sup> Adjointe,**

**Karine BOUZAT.**